

République française

Département de l'Hérault

Canton de Saint Pons de Thomières

Commune de Rosis

Séance du 20 Avril 2017

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du PV de séance du 7 mars 2017.*
2. *Agenda des travaux en cours*
3. *Vote du compte administratif du budget communal 2016*
4. *Vote du compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2016*
5. *Vote du compte administratif du CCAS 2016*
6. *Révision des 3 taxes locales (habitation Foncier Bâti, Foncier non bâti)*
7. *Vote du Budget Communal 2017*
8. *Vote du Budget de l'eau et de l'assainissement 2017*
9. *Projet Maison Médicale - Financement étude architecte*
10. *Adap-- approbation du délai de mise en accessibilité des ERP*
11. *CC MLMHL – Projet de restauration de la voirie inter communautaire*
12. *Vote d'une motion relative a l'instruction des cartes nationales d'identité*
13. *Transfert de pouvoir de police du maire*
14. *CC MLMHL- Installation du Conseil d'exploitation*
15. *Gestion MMC- Mise en place d'une régie de recettes avec caisse enregistreuse*
16. *Vote des tarifs des documentations et produits du terroir*
17. *Projet d'aménagement du parking de Douch*
18. *Cérémonie commémorative du 8 mai 19450 à Andabre,*
19. *CC MLMHL -Végétalisation de l'ancienne décharge de Couyrou*
20. *Demande de mise à la retraite de l'agent d'entretien des gîtes communaux*
21. *Fédération Pêche - Projet de création d'une réserve sur le ruisseau «le peyrogas»*
22. *Contrat de location d'un nouveau photocopieur auprès Sté ELIT,*
23. *Hte Terre D'OC - Projet de centre Bourg*
24. *Élections Présidentielle - Planning de la tenue des bureaux de votes,*
25. *Infos diverses et agenda des réunions,*

ORDRE DU JOUR DETAILLE
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017
20 HEURES
ANDABRE

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Mlle Nathalie MENDES - Sébastien ALLIES - Mme Anne MAUREL- Moïse ROQUES - Germain FA RENQ - Mme Arlette ARAGON - Stéphane SAUTEREL- Mme Magali CAZALS.

Membre(s) absent(s) excusé (s) : -Nathalie MENDES (pouvoir Sébastien Allies) - René MAGNALDI (Pouvoir Jacques MENDES)

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.

1- APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil: **Adopté à la majorité des membres présents.**

Vote du Conseil Pour: 9 contre: 1 / abstention: / Ne participe pas au vote: 1

2 - AGENDA DES TRAVAUX EN COURS

Après les travaux de restauration du pont du Cros, du chemin de la palisse, une partie du chemin des «Banissous» dans le hameau de Cours le haut a nécessité une intervention urgente afin d'éviter l'effondrement d'un mur de soutien ce qui aurait isolé une partie du hameau. D'autre part le mur qui s'est effondré à Andabre sera restauré dès que l'entreprise sera disponible.

Les travaux de raccordement de la surverse du bassin de Madale via la propriété de la famille Roques débiteront prochainement.

Les travaux de restauration d'une partie du revêtement en forme de béton du chemin de La Combe d'Andabre débiteront courant juin.Ces travaux seront réalisés par l'employé communal,aidé pour ces travaux par l'employé communal de Taussac et de Castanet le haut.

Les travaux de nettoyage et d'entretien des hameaux ont débuté par Douch, Compeyre,Cours, Andabre et se poursuivront dans les autres hameaux au fur et à mesure de la disponibilité de l'agent d'entretien.

la mise en place de fleurs dans les jardinières de la Mairie débutera en même temps que la mise en place des panneaux électoraux qui viennent d'être repeints et qui seront mis en place à Douch et à Andabre ,

Ce Lundi , les travaux de remise en état du chemin du Bosc de Madale vont nécessiter l'intervention de l'employé communal pour nettoyer les écoulements d'eau pluviale, et préparer le terrain à l'aide d'une pelle mécanique de location. Un revêtement de «tout venant» sera ensuite mis en place aux endroits les plus sensibles.

La pose d'une porte deux vantaux antipanique dans l'entrée de la salle du gîte Marcel Cèbe interviendra courant Mai.

Pour info du Conseil: **Le Conseil prend acte de l'information.**

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif de l'exercice 2016 du budget communal, qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'exploitation les résultats suivants:

FONCTIONNEMENT

Recettes :	245 415,98 €
Dépenses :	228 896,38 €
EXCEDENT 2016 :	16 435,60 €
EXCEDENT 2015:	80 643,66 €
EXCEDENT TOTAL :	97 079,26 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	140 999,19€
Recettes	128 100,68 €
DEFICIT 2016 :	12 898,51 €
DEFICIT 2015 :	43 984,24€
DEFICIT TOTAL :	56 882,75 €

Il précise que les déficits de l'exercice précédent ont été largement réduit, néanmoins ceux qui subsistent sont liés aux subventions qui ne sont pas toutes rentrées, notamment celles liées au dégâts d'orages 2014.

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et au vote, Le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner et de passer au vote.

Avis du Conseil:

Vote du Conseil: Pour: 6 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote: 1

4 - VOTE DU C.A. DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire demande au doyen d'âge de présenter le Compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2016 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	35 392,04 €
Recettes :	34 832,51 €
DEFICIT 2016 :	- 559,53 €
EXCEDENT 2015:	40 612,59 €
EXCEDENT FINAL:	40 053,06 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	12 439,32 €
Recettes :	22 131,31 €
EXCEDENT 2016 :	9 691,99 €
EXCEDENT 2015 :	14 344,69 €
EXCEDENT FINAL :	24 036,68 €

Avis du Conseil:

Adopté.

Vote du Conseil: Pour: 6 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote: 1

5- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'à partir du 1er janvier 2017 ,le budget du CCAS est clôturé, et le solde d'un montant de **226,45 €** sera transféré au Budget communal.

DEPENSES:	640,00 €
RECETTES:	0,00 €

DEFICIT 2016:	- 640,00 €
EXCEDENT 2015:	866,45 €
EXCEDENT FINAL:	226,45 €

Avis du Conseil:

Adopté.

Vote du Conseil membres de la commission CCAS: Pour : 4 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote: 1

6 - REVISION DES 3 TAXES LOCALES (HABITATION, FONCIER BATI, FONCIER NB)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil le cadre de la préparation du B.P 2017 de procéder à la révision des taux d'imposition de 2016.

Il indique que, soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la diminution des aides financières institutionnelles, il y a lieu d'envisager d'augmenter même fort modestement, les bases des taxes,

Il rappelle que lors de la présentation du budget 2017 du Conseil départemental, le Président a tenu à préciser que les communes qui établiront leur budget sans le moindre effort fiscal, verront leur demande d'attribution de subvention reconsidérées.

Il propose donc d'examiner les options suivantes proposées:

(Voir fiche jointe)

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et de passer au vote.

Avis du Conseil: Décide de ne pas augmenter les 3 taxes locales.

Vote du Conseil: Pour: 6 contre: 4 abstention: / Ne participe pas au vote

7 - VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P 2017 qui bien qu'il regrette la baisse des dotations accordées par l'État aux communes, (environ 3 000€) et que, bien qu'en équilibre, il sera difficile d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées.

Il se présente ainsi qu'il suit:

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 297148,51 €

Recettes : 297148,51 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 126 133,75 €

Recettes : 126 133,75 €

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et de passer au vote.

Avis du Conseil: Adopté

Vote du Conseil: Pour: 7 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote

8 - VOTE DU BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'examen et le vote du Budget qui ne concerne désormais que l'assainissement compte tenu que nous avons transféré la compétence de l'eau au nouveau syndicat mixte Mare et Libron, Toutefois ces indications prennent encore en compte la part « eau » la régularisation par le trésor public interviendra en cours d'année

Il indique que pour cet exercice et compte tenu de la saine gestion de ce budget, IL n'y a pas lieu d'envisager d'augmenter la redevance Assainissement,

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 48 466, 06€

Recettes : 48 466, 06€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 26 165, 68 €

Recettes : 26 165, 68 €

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et de passer au vote.

Avis du Conseil: Adopté.

Vote du Conseil: Pour: 7 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote

9 - PROJET MAISON MEDICALE - FINANCEMENT DE L'ETUDE ARCHITECTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le Maire de St Gervais à propos de l'avant projet sommaire de la Maison de santé, en précisant que le montant de la mission sollicitée auprès de l'architecte M. Chevallier coûtera **4 160€ HT soit 4 992€ TTC**.

La participation de chaque commune est la suivante : Castanet le haut: 648.96€ - **Rosis: 948.48€**- St Génies: 648.96€ - St Gervais: 2745.60€.

Il indique que le Maire de St Gervais nous précise qu'il y aura lieu de rajouter au budget le coût de la prestation concernant l'élaboration d'un plan de géomètre.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à inscrire cette dépense au budget 2017.

Avis du Conseil: **Adopté.**

Vote du Conseil: Pour: 9 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote: 1

10- DOSSIER ADAP- APPROBATION DU DELAI DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que le dossier que nous avons déposé dans le cadre du décret relatif l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des ERP et des installations ouvertes au public, vient d'être approuvé par Monsieur le Préfet.

Il indique que le délai de 3 ans demandé pour mettre en accessibilité les bâtiments communaux concernés a été approuvé par arrêté n°DDTM-34-2017-03-08222.

Il précise que les dispositions prévues dans le décret 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatives au suivi de l'avancement des travaux et à l'achèvement de l'agenda doivent être respectées.

Pour information du Conseil: **Le Conseil prend acte de l'information.**

11 – CC MLMHL - PROJET DE RESTAURATION DE LA VOIRIE INTERCOMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre du projet de restauration de «**la voirie communale d'intérêt communautaire**», la communauté de communes au titre de ses compétences, il a reçu le Président de la commission voirie et le directeur-des services pour évoquer sur le terrain, l'état des deux voies d'intérêt communautaire qui ont été retenues, celle qui conduit du col des Avels au hameau de la Fage et celle des gorges d'Héric à partir du gouffre du cerisier. Soit un total 4 370m.

Il précise que ces deux voies hormis quelques ornières ici ou là, ne sont pas en mauvais état. Il précise que la commission a fixé un budget de fonctionnement pour l'entretien de la voirie communautaire sur la commune de Rosis à hauteur de 12 000 €/an en fonctionnement.

Il indique en conséquence, que les travaux de nettoyage et d'entretien de ces voies seront financés par la communauté de communes sur présentation de factures et si les menus travaux d'entretien sont réalisés par l'employé communal, elle indemniserà la commune pour le travail effectué.

Il indique que sur cet exercice la communauté financera les travaux de nettoyage et d'entretien notamment dans les gorges d'Héric et pour des travaux plus important comme la jonction de la route bétonnée des Avels à l'entrée du chemin de la Fage, et en suivant, la restauration d'une partie du chemin en forme de béton, entre le bas du pont sur le ruisseau d'Arles, et le début du bassin de retenue du Moulin de la Fage (environ 10 m linéaire).

il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Pour info du Conseil: **Le Conseil prend acte de l'information.**

12-VOTE D'UNE MOTION RELATIVE A INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le Conseiller Départemental du Clermontais, Maire de St Gervais, afin de nous associer à la motion relative au transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité qui vient d'être lancée sur ce canton et sur les deux communes (Castanet et Rosis),

il indique qu'il a lieu d'être solidaire de cette motion et de refuser le transfert de l'instruction au communes actuellement équipées d'un dispositif de recueil des passeports biométriques,

Il vous demande bien vouloir examiner la motion ci jointe et d'en délibérer,

Avis du Conseil: **Favorable à la motion proposée.**

Vote du Conseil: Pour: 10 contre: / abstention: / Ne participe pas au vote:

13 - TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE L' EPCI

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier de la préfecture concernant le transfert des pouvoirs de police spéciales des maires en matière d'habitat aux présidents des EPCI à condition qu'il l'accepte,

Il indique que le Pdt de la communauté de communes MLMHL n'a pas souhaité que cette compétence lui soit transférée, et qu'il y a donc lieu que chaque commune conserve cette compétence.

Avis du Conseil : Adopte la proposition du Maire .

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

14 – TOURISME CC MLMHL – INSTALLATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de son activité touristique la CCMLMHL vient d'installer un conseil d'exploitation afin d'élaborer une politique touristique de promotion et de valorisation du territoire.

Il indique que Francis CROS, conseiller municipal de la Salvetat-sur-agout, seul candidat, a été élu à la majorité des membres présents, Président du Conseil d'Exploitation.

Il indique que dans le cadre de la démarche de qualité des groupes de travail composés d'élus et de professionnels du tourisme ont été créées.

Pour info du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information.

15 - GESTION DE LA MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, de l'entretien qu'il vient d'avoir avec le Président de la CCMLMHL, la directrice générale des services et la directrice de l' OT de la CCMLMHL, à propos de la gestion de la MMC.

Il indique que le Président a confirmé par courrier les propos évoqués lors de cet entretien à savoir, qu'en l'état actuel de la fusion, la Charge de travail est telle qu' il est difficile d'associer pour cette saison, la Maison du Mouflon au fonctionnement d'un BIT inter communautaire. Il précise que le président et les directrices sont prêts à se déplacer pour vous donner toutes les explications sur ce dossier.

Il indique également que la directrice nous fait savoir que l'utilisation en l'état actuel de la maison du Mouflon risquerait de compromettre le maintien du label qualité qui est attribué à l' OT de Lacaune , ce qui , de ce fait, n'autorise pas pour l'instant la création d'un BIT.

Le Pdt précise que la communauté n'a pas programmé de délibération concernant la mise a disposition de la Maison du Mouflon et qu'il serait préférable que la commune cette année encore continue à gérer la MMC, et la mise en place d'un BIT ou la mise à disposition pourra être envisagée l'an prochain.

D'ores et déjà, compte tenu de cette décision , contact a été pris avec le percepteur, pour mettre en place une régie pour la vente de topos guides et autres produits du terroir et installer une caisse enregistreuse qui, par souci de cohésion pour l'avenir , sera identique à celles que la communauté de communes va mettre en place.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à acquérir cette caisse enregistreuse

Pour info du Conseil: Adopte la proposition du Maire

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

16- VOTE DES TARIFS DES DOCUMENTATIONS ET PRODUITS VENDUS A LA MMC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que la Maison du Mouflon et du Caroux vend des documents touristiques, des produits du terroir ou des objets à vocation touristique et de promotion du territoire,

Il indique qu'il convient d'en délibérer pour définir les tarifs (Voir liste ci jointe) et de les harmoniser afin que les recettes puissent être enregistrées puis reversées au trésor public de notre secteur à Lamalou les bains.

Avis du Conseil: Adopte la proposition des tarifs proposés.

Vote du Conseil: Pour : 10 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

17 – PROJET D' AMENAGEMENT DU PARKING DE DOUCH

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'envisager l'aménagement du parking de Douch qui aujourd'hui n'a pas la capacité d'accueil suffisante pour accueillir les véhicules des multi-utilisateurs du Massif du Caroux, et qui pénètrent dans le hameau pour y stationner au détriment des habitants de Douch.

Il **propose donc**, sans envisager de dépenses hors de proportion avec les finances communales, de procéder à des travaux d'agrandissement du parking en remblayant et/ou, en renforçant les abords par des «merlots» ou des enrochements. Le financement de cette opération d'un montant de 18 800€ HT pourrait être inscrite au titre des hors programme 2017 du Conseil Départemental.

Il **demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et de l'autoriser à contacter le département de l'hérault pour inscrire ce dossier au titre des Hors Programme 2017

Avis du Conseil : Emet un avis favorable à la proposition du Maire

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

18 - CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 1945

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu' l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 un dépôt de gerbe aura lieu le lundi **08 MAI 2017 à 11h30.**

je compte sur votre présence et sollicite l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition d'une gerbe de fleurs.

Avis du Conseil : Emet un avis favorable à la proposition du Maire.

Vote du Conseil : Pour : 10 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

19 -CC MLMHL - VEGETALISATION DE L'ANCIENNE DECHARGE DE COUYROU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la communauté de commune au titre de ses compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, vient de financer pour améliorer l'esthétique paysagère du site de l'ancienne décharge de Couyrou, la plantation de 170 plants d'arbres d'essences diverses et variées, autour desquels ont été installés des filets de protection pour les protéger des animaux sauvages

Il **indique** que l'employé communal et l'employé de Castanet le haut ont mis en place ces filets de protection afin de protéger ces jeunes plants qui sont repartis de part et d'autres de nos deux communes.

Pour info du Conseil: Prend acte de l'information.

20- DROIT A LA RETRAITE DE L'AGENT D'ENTRETIEN DES GITES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Madame Nicole Farenq qui assure l'accueil et l'entretien de nos gîtes communaux ; a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mars 2017. Il indique qu'il y a lieu d'ores et déjà d'envisager son remplacement, bien qu'elle accepte le principe de poursuivre son travail quelques mois encore.

Il **précise** qu'un arrêté de cessation d'activité a été pris et qu'un nouveau contrat à titre précaire et révocable lui sera proposé.

Il **indique** d'autre part, que sans précipitation aucune, il a lancé des appels à candidature pour ce poste.

Pour info du Conseil: Prend acte de l'information.

21 - FED.DEPART. DES PECHEURS - PROJET DE RESERVE DE PECHE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du projet de création par la fédération départementale de la pêche, d'une réserve de pêche de «la truite fario» sur le ruisseau du Peyrogas qui traverse la Combe d'Andabre jusqu'à la Mare,

Il **indique que** les autorisations de passage des parcelles riveraines du ruisseau ont été sollicitées auprès de tous les propriétaires riverains par la Fédération, qui ont tous donné leur accord,

Pour info du Conseil: Prend acte de l'information.

22 - CONTRAT DE LOCATION D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le contrat de notre photocopieur arrive à échéance le 1er septembre 2017 et qu'il y a lieu par souci d'économie de mettre en concurrence la location de cet équipement.

Il indique que la Sté ELIT de Béziers, nous propose pour le même type de photocopieur mais de nouvelle génération, un prix de location nettement en dessous de ce que nous payons actuellement. Une économie de l'ordre de **3 400€ annuel** sera réalisée.

Le nouveau photocopieur sera mis en place début Juin.

Pour info du Conseil:

Prend acte de l'information.

23- HTE TERRE D'OC - PROJET DE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des propos évoqués lors de la réunion sur les projets de Centre Bourg des communes du Syndicat Mixte Hte Terres d'Oc qui en lien avec la CC ml MHL ont financé l'étude élaborée par le cabinet Turbines ,Il s'avère que cette réunion avait pour but de faire connaître au SM HTO si nous envisagions de réaliser ces projets à court, moyen ou long terme,

Il indique que nous avons été informé qu'ils ignoraient à ce jour de quel type de financement nous pourrions prétendre et de nous préciser qu'en tout état de cause les dossiers sont prêts et que s'il y avait l'opportunité d'un appel d'offre d'état , nous serions prêts à y répondre.

Je pense que notre dossier dont le devis estimatif s'élève à plus de 210 000,00€ n'est pas réalisable pour l'instant par notre commune et qu'il y a lieu d'attendre compte tenu que d'autres projets non programmés (Maison Médicale) vont impliquer de façon importante les finances communales,

Pour information ;

Prend acte de l'information.

24 - ELECTIONS PRESIDENTIELLES - ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune organisera les bureaux de votes lors d'élection Présidentielles de 2017,l'une à Douch , l'autre à Andabre,

Présidence du bureau de Douch : Germain Farenq , assisté des conseillers, René Magnaldi, Moise Roques , Arlette Aragon, (**1er tour** vote dans le gîte communal 3 Epis -**2ème tour** vote dans le gîte Marcel Cèbe),

Président du bureau d' Andabre :Jacques MENDES, assisté des conseillers, Stéphane Sauterel, Nathalie Mendes , Sébastien Allies, Magali Cazals, Anne Maurel,

(Fermeture officielle des bureaux de vote = **19 h00**)

Les résultats après collationnement des listes des deux bureaux de vote, seront acheminés à St Pons de Thomières chef lieu de canton.

INFOS COMMUNALES

**CC MLMHL - La location des chapiteaux pour les administrés de la commune devra se faire désormais auprès du service animation de la commune de la Salvetat.*

Responsable Adeline GAZEL tel:04 67 23 48 61 – e_mail: animations.salvetat@gmail.com

** Réunion du SM Mare et Libron- Afin de conserver une gestion appropriée à notre territoire et après le transfert de la compétence Eau, les élus ont accepté le principe de transférer la compétence assainissement collectif au SM Mare et Libron avant la fin de l'année 2017.*

** Compte tenu de l'élargissement du syndicat avec les communes de la rive gauche ,le SM se renforce en nommant une secrétaire administrative (Sylvie Maury ex secrétaire St Génies) et un agent technique qui sera recruté prochainement.*

** Le raccordement au réseau d'eau de la Palisse et l'installation d'un surpresseur seront réalisés avant la fin de l'année . Le montant du devis des travaux s'élève à **234 000,00€**.*